

**SIXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 26 MAI 2020
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 24 JUIN 2019**

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit français)

CREDIT AGRICOLE S.A.

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Sixième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 19-295 en date du 24 juin 2019, le premier supplément au prospectus de base qui a reçu le visa de l'AMF n° 19-440 en date du 16 septembre 2019 (le "**Premier Supplément**"), le deuxième supplément au prospectus de base qui a reçu le visa de l'AMF n° 19-560 en date du 4 décembre 2019 (le "**Deuxième Supplément**"), le troisième supplément au prospectus de base qui a reçu le visa de l'AMF n° 20-025 en date du 31 janvier 2020 (le "**Troisième Supplément**"), le quatrième supplément au prospectus de base qui a reçu le visa de l'AMF n° 20-058 en date du 27 février 2020 (le "**Quatrième Supplément**") et le cinquième supplément au prospectus de base qui a reçu le visa de l'AMF n° 20-145 en date du 17 avril 2020 (le "**Cinquième Supplément**") qui ensemble constituent le prospectus de base (le "**Prospectus de Base**").

Ce Sixième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a visé sous le n°20-220 le 26 mai 2020, en sa qualité d'autorité compétente pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16.1 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la "**Directive Prospectus**") et transposé à l'Article 212-25 du Règlement général de l'AMF.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Le Sixième Supplément a pour objet de mettre à jour les chapitres suivants du Prospectus de Base :

- Le chapitre "Résumé du Programme" en page 6 et suivantes du Prospectus de Base
- Le chapitre « Documents incorporés par référence » en page 70 et suivantes du Prospectus de Base ;
- L'Annexe – "Résumé de l'Emission" du Modèle des Conditions Définitives en lien avec le Prospectus de Base en page 189 et suivantes du Prospectus de Base ;
- Le chapitre "Informations Générales" en page 335 et suivantes du Prospectus de Base.

et d'incorporer par référence le document suivant suite à sa publication :

- L'Amendement A02 du Document d'Enregistrement Universel 2019 comprenant les éléments financiers du premier trimestre 2020 du groupe Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2020 (ci-après l'"**Amendement A02 au DEU 2019-12**").

Le Prospectus de Base et ce Sixième Supplément sont disponibles sur (a) le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), (b) le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, tel qu'amendé, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire, avant que le Supplément ne soit publié

ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 29 mai 2020 17h00).

TABLE DES MATIERES

PAGE DE COUVERTURE DU PROSPECTUS DE BASE.....	3
RESUME DU PROGRAMME	5
FACTEURS DE RISQUE	13
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	14
MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS.....	20
INFORMATIONS GENERALES	28
RESPONSABILITE DU SIXIEME SUPPLEMENT	29

PAGE DE COUVERTURE DU PROSPECTUS DE BASE

Le quatrième paragraphe de la page 1 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit:

Ni l'Emetteur, ni les Titres ne feront l'objet d'une notation dans le cadre du Programme. Le Garant fait l'objet (i) d'une notation de crédit à long terme et à court terme **A+/Perspective négative /A-1** (« *long and short-term Issuer Credit Ratings of A+/Negative outlook/A-1* ») par Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« **Standard & Poor's** »), (ii) d'une notation Aa3/Perspective stable/P-1 (« *Issuer Rating of Aa3/Stable outlook/P-1* ») par Moody's Investors Service Limited (« **Moody's** ») et (iii) d'une notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/AA-/Perspective négative/F1+ (« *long and short-term Issuer Default Ratings of A+/AA-/Negative outlook/F1+* ») par Fitch Ratings Limited (« **Fitch** »).

RESUME DU PROGRAMME

1. Les "Informations financières historiques clés sélectionnées" de l'Elément B.12 de la section B intitulée "Emetteur et Garant" en page 12 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<p><i>Données de l'Emetteur (en milliers d'euros)</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;"></th> <th style="width: 30%; text-align: center;">31/12/2019 (auditées)</th> <th style="width: 30%; text-align: center;">31/12/2018 (auditées)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total du bilan</td> <td style="text-align: right;">3 659 331</td> <td style="text-align: right;">3 055 760</td> </tr> <tr> <td>Dettes d'exploitation</td> <td style="text-align: right;">5 247</td> <td style="text-align: right;">4 040</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres totaux</td> <td style="text-align: right;">11 081</td> <td style="text-align: right;">8 011</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td style="text-align: right;">3 070</td> <td style="text-align: right;">2 269</td> </tr> </tbody> </table> <p>À l'exception de la section D.2 « Facteurs de Risques liés à l'Emetteur » mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.</p> <p>À l'exception de la section D.2 « Facteurs de Risques liés à l'Emetteur » mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.</p> <p><i>Informations financières sélectionnées du Garant</i></p> <p><i>Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Données consolidées en milliards d'euros</th> <th style="width: 10%;">01/01/2018 – 31/12/2018 (audité)</th> <th style="width: 10%;">01/01/2018 – 31/12/2018 (sous-jacent non audité)</th> <th style="width: 10%;">01/01/2019 – 31/12/2019 (audité)</th> <th style="width: 10%;">01/01/2019 – 31/12/2019 (sous-jacent non audité)</th> <th style="width: 10%;">Variation 12M 2018¹/ 12M 2019² (audité)</th> <th style="width: 10%;">Variation 12M 2018³/ 12M 2019⁴ (Sous-jacent non audité)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produit net bancaire</td> <td style="text-align: right;">32,8</td> <td style="text-align: right;">32,8</td> <td style="text-align: right;">33,3</td> <td style="text-align: right;">33,8⁵</td> <td style="text-align: right;">+1,4%</td> <td style="text-align: right;">+3,0%</td> </tr> <tr> <td>Résultat net (Part du Groupe)</td> <td style="text-align: right;">6,8</td> <td style="text-align: right;">6,8</td> <td style="text-align: right;">7,2</td> <td style="text-align: right;">7,7⁶</td> <td style="text-align: right;">+5,2%</td> <td style="text-align: right;">+5,0%</td> </tr> </tbody> </table> <p>¹ 01/01/2018 – 31/12/2018</p> <p>² 01/01/2019 – 31/12/2019</p> <p>³ 01/01/2018 – 31/12/2018 – Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées (i) pour le produit net bancaire : du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM); et (ii) pour le résultat net (part du groupe) : du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).</p> <p>⁴ 01/01/2019 – 31/12/2019 – Voir note de bas de page 19 pour les retraitements du produit net bancaire et note de bas de page 20 pour les retraitements du résultat net (part du groupe).</p> <p>⁵ Les informations au 31 décembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC), de la dépréciation du goodwill LCL (AHM), du badwill Kas Bank (GC), des coûts d'acquisition Santander/Kas Bank (GC), et du déclassement d'actifs en cours de cession (BPI).</p> <p>⁶ Les informations au 31 décembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC), de la dépréciation du goodwill LCL (AHM), du badwill Kas Bank (GC), des coûts d'acquisition Santander/Kas Bank (GC), du litige Emporiki (AHM), et du déclassement d'actifs en cours de cession (BPI).</p>		31/12/2019 (auditées)	31/12/2018 (auditées)	Total du bilan	3 659 331	3 055 760	Dettes d'exploitation	5 247	4 040	Capitaux propres totaux	11 081	8 011	Résultat net	3 070	2 269	Données consolidées en milliards d'euros	01/01/2018 – 31/12/2018 (audité)	01/01/2018 – 31/12/2018 (sous-jacent non audité)	01/01/2019 – 31/12/2019 (audité)	01/01/2019 – 31/12/2019 (sous-jacent non audité)	Variation 12M 2018 ¹ / 12M 2019 ² (audité)	Variation 12M 2018 ³ / 12M 2019 ⁴ (Sous-jacent non audité)	Produit net bancaire	32,8	32,8	33,3	33,8 ⁵	+1,4%	+3,0%	Résultat net (Part du Groupe)	6,8	6,8	7,2	7,7 ⁶	+5,2%	+5,0%
	31/12/2019 (auditées)	31/12/2018 (auditées)																																				
Total du bilan	3 659 331	3 055 760																																				
Dettes d'exploitation	5 247	4 040																																				
Capitaux propres totaux	11 081	8 011																																				
Résultat net	3 070	2 269																																				
Données consolidées en milliards d'euros	01/01/2018 – 31/12/2018 (audité)	01/01/2018 – 31/12/2018 (sous-jacent non audité)	01/01/2019 – 31/12/2019 (audité)	01/01/2019 – 31/12/2019 (sous-jacent non audité)	Variation 12M 2018 ¹ / 12M 2019 ² (audité)	Variation 12M 2018 ³ / 12M 2019 ⁴ (Sous-jacent non audité)																																
	Produit net bancaire	32,8	32,8	33,3	33,8 ⁵	+1,4%	+3,0%																															
Résultat net (Part du Groupe)	6,8	6,8	7,2	7,7 ⁶	+5,2%	+5,0%																																

(Données consolidées en milliards d'euros)	01/01/2019 - 31/03/2019 (non audité)	01/01/2019 - 31/03/2019 (sous-jacent/ non audité) ⁵	01/01/2020 - 31/03/2020 (non audité)	01/01/2020 - 31/03/2020 (sous-jacent/ non audité) ⁶	Variation T1 2019 ^{1/} / T1 2020 ² (non audité)	Variation T1 2019 ^{3/} / T1 2020 ⁴ (sous-jacent non audité)
Produit net bancaire	8,2	8,3 ⁵	8,4	8,4 ⁶	+2,1%	+0,7%
Résultat net du Groupe	1,4	1,4	0,9	1,0	(32,8%)	(31,6%)

(1) 01/01/2019 – 31/03/2019.

(2) 01/01/2020 – 31/03/2020.

(3) 01/01/2019 – 31/03/2019 – Les informations au 31 mars 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR).

(4) 01/01/2020 – 31/03/2020 – Les informations au 31 mars 2020 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR).

(5) Les informations au 31 mars 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR)

(6) Les informations au 31 mars 2020 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR).

Ratios du Groupe Crédit Agricole	31/12/2018 (non audité)	31/12/2019 (non audité)	31/03/2020 (non audité)
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	15,0%	15,9%	15,5%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	16,2%	16,8 %	16,4%
Bâle 3 Ratio global phasé	18,7%	19,3 %	19,0%

Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.

(Données consolidées en millions d'euros)	01/01/2018 - 31/12/2018 (audité)	01/01/2019 - 31/12/2019 (audité)	01/01/2018 - 31/12/2018 (sous-jacent/ non audité)	01/01/2019 - 31/12/2019 (sous-jacent/ non audité)	Variation 12M 2018 ^{7/} / 12M 2019 ⁸ (non audité)	Variation 12M 2018 ^{9/} / 12M 2019 ¹⁰ (sous-jacent/ non audité)
Compte de résultat						
Produit net bancaire	19.736	20.152	19.694 ¹³	20.339 ¹¹	+2,1%	+3,3%
Résultat brut d'exploitation	7.147	7.391	7.165 ¹³	7.594 ¹¹	+3,4%	+6,0%
Résultat net	5.027	5.458	5.026 ¹⁴	5.198 ¹²	+8,6%	+3,4%
Résultat net (part du groupe)	4.400	4.844	4.405¹⁴	4.582¹²	+10,1%	+4,0%

⁷ 01/01/2018 – 31/12/2018

⁸ 01/01/2019 – 31/12/2019

⁹ 01/01/2018 – 31/12/2018 – Les informations au 31 décembre 2018 ont été (i) pour le produit net bancaire et le résultat brut d'exploitation : retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM) ; et (ii) pour le résultat net et le résultat net (part du groupe) : retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

¹⁰ 01/01/2019 – 31/12/2019 – Voir note de bas de page 11 pour les retraitements du produit net bancaire et du résultat brut d'exploitation, et note de bas de page 12 pour les retraitements du résultat net et du résultat net (part du groupe).

¹¹ Les informations au 31 décembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC), de la dépréciation de l'écart d'acquisition LCL (AHM), du badwill Kas Bank (GC), des coûts d'acquisition Santander/Kas Bank (GC), et du déclassement d'actifs en cours de cession (BPI).

¹² Les informations au 31 décembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC), de la dépréciation de l'écart d'acquisition LCL (AHM), du badwill Kas Bank (GC), des coûts d'acquisition Santander/Kas Bank (GC), du litige Emporiki (AHM) et du déclassement d'actifs en cours de cession (BPI).

¹³ Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

¹⁴ Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA (Bank SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	01/01/2019	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2020	Variation T1 2019 ¹ / T1 2020 ²	Variation T1 2019 ³ / T1 2020 ⁴
	31/03/2019	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2020		
	(non audité)	(sous-jacent/non audité) ⁵	(non audité)	(sous-jacent/non audité) ⁶	(non audité)	(sous-jacent/non audité)
Compte de résultat						
Produit net bancaire	4 855	4 903	5 200	5 137	+7,1%	+4,8%
Résultat brut d'exploitation	1 419	1 467	1 586	1 583	+11,7%	+7,9%
Résultat net	908	941	799	813	(12,0)%	(13,6)%
Résultat net (part du groupe)	763	796	638	652	(16,4)%	(18,1)%

(1) 01/01/2019 – 31/03/2019.

(2) 01/01/2020 – 31/03/2020.

(3) 01/01/2019 – 31/03/2019 – Les informations au 31 mars 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

(4) 01/01/20 – 31/03/2020 - Les informations au 31 mars 2020 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

(5) Les informations au 31 mars 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

(6) Les informations au 31 mars 2020 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2018 (audité)	31/12/2019 (audité)	31/03/2020 (non audité)
Total du bilan	1.624,4	1.767,6	1 888,1

		Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	782,4	833,8	850,1
		Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle....	729,1	788,9	884,5
		Capitaux propres (part du groupe)	58,8	62,9	62,6
		Total capitaux propres	65,5	70,8	70,6

Ratios de Crédit Agricole S.A.	31/12/2018 (non audité)	31/12/2019 (non audité)	31/03/2020 (non audité)
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	11,5 %	12,1 %	11,4%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	13,7 %	13,7 %	12,9%
Bâle 3 Ratio global phasé.....	17,8 %	17,5 %	16,7%

À l'exception de la section D.2 « Facteurs de Risques liés au Garant » mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2019.

À l'exception de la section D.2 « Facteurs de Risques liés au Garant » mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 31 mars 2020.

2. L'Elément B.13 de la section B intitulée "Emetteur et Garant" en page 16 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.13	Evénements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité :	<p><u>Amundi Finance Emissions</u></p> <p>Sans objet. L'Emetteur estime qu'aucun fait marquant ayant une incidence pour l'évaluation de sa solvabilité auprès des investisseurs n'est intervenu depuis le 31 décembre 2019.</p> <p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Au 31 mars 2020, le ratio de solvabilité global du Garant est égal à 16.7 %. Le ratio CET 1 (Common Equity Tier 1) du Garant s'établit à 11,4 % pour un niveau minimum de CET 1 total de 7,9 %, comprenant l'exigence <i>Requirement</i> de la BCE.</p>
-------------	---	---

3. L'Elément B.17 « Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant » du « Résumé du Programme » en pages 18 et 19 du Prospectus de Base concernant le Garant est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.17	Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant :	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« Standard & Poor's ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long terme et</p>
-------------	---	---

		<p>à court terme A+/Perspective négative /A-1 (« <i>long and short-term Issuer Credit Ratings of A+/Negative outlook/A-1</i> »).</p> <p>Moody's Investors Service Limited (« Moody's ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation Aa3/Perspective stable/P-1 (« <i>Issuer Rating of Aa3/Stable outlook/P-1</i> »).</p> <p>Fitch Ratings Limited (« Fitch ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/AA-/Perspective négative/F1+ (« <i>long and short-term Issuer Default Ratings of A+/AA-/Negative outlook/F1+</i> »).</p> <p>Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne ou au Royaume Uni et ont été enregistrées en application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « Règlement ANC »).</p> <p>Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « Règlement ANC »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne ou au Royaume Uni et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.</p> <p>Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation et peut faire l'objet d'une suspension, d'une baisse ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation concernée. Les notations peuvent être réexaminées à tout moment par les agences de notation. Les Investisseurs sont invités à consulter les sites web des agences de notations concernées afin d'accéder à leurs dernières notations (respectivement : http://www.standardandpoors.com, http://www.moody.com, et http://www.fitchratings.com).</p> <p>Ces notes ont été attribuées à la demande du Garant.</p>
--	--	---

4. L'Elément D.2 « *Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant* » de la section D intitulée "Risques" du « Résumé du Programme » en page 27 du Prospectus de Base concernant le Garant est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

D.2	<p>Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant :</p>	<p><i>Facteurs de risques liés au Garant</i></p> <p>Les investisseurs potentiels doivent considérer, entre autres, les facteurs de risque relatifs au Garant dans la mesure où ils sont susceptibles d'altérer la capacité du Garant à remplir ses obligations relatives aux Titres émis dans le cadre du Programme. Ces facteurs de risque incluent les suivants :</p> <p>(a) Les risques de crédit et de contrepartie, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties ; – Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole ; – La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole ;
-----	--	--

- Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé ;
- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités ;
- Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière ;
- Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

(b) Les risques financiers, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :

- L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché ;
- Toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole ;
- Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes ;
- Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché ;
- Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres ;
- Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital ;
- Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives ;
- Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin d'éviter tout risque de perte.

(c) Les risques opérationnels et risques connexes, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :

- Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives ;
- Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues ;
- Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers ;
- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes significatives résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre ;
- La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité ;
- Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité.

(d) Les risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, en ce compris les risques suivants (de manière non exhaustive) :

		<ul style="list-style-type: none"> - La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole ; - Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère ; - La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole ; - Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter significativement sa rentabilité ainsi que sa situation financière. <p>(e) Les autres risques liés aux activités du Groupe Crédit Agricole, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des membres du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques ; - Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole ; - Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés au changement climatique ; - Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées ; - Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence intense ; - Le succès du Groupe Crédit Agricole dépend en grande partie de sa capacité à attirer et retenir ses employés qualifiés et son incapacité à le faire pourrait affecter de façon significative sa performance. <p>(f) Les risques pour les porteurs de titres garantis par Crédit Agricole S.A., en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée ; - Les porteurs de titres garantis par Crédit Agricole SA, comme tout porteur d'instruments de fonds propres garantis par une entité du Groupe, pourraient subir des pertes si une procédure de résolution devait être engagée ou si la situation financière du Groupe se détériorait de manière significative ; - La structure du Groupe Crédit Agricole est différente de celle des autres grands groupes bancaires ; - Les Caisses régionales détiennent, à travers la société SAS Rue La Boétie, une participation majoritaire dans le capital et les droits de vote de Crédit Agricole S.A. <p>(g) Les risques liés au non respect des objectifs fixés dans son plan à moyen terme :</p> <p>le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a présenté son nouveau projet du groupe (le « Projet du Groupe ») et son nouveau plan à moyen terme à horizon 2022 (le « Plan à Moyen Terme 2022 »), élaborés conjointement entre les Caisses Régionales et le Garant. Le Plan à Moyen Terme 2022 prévoit un certain nombre d'initiatives, dont une ambition stratégique qui se repose sur trois leviers (i) la croissance sur tous les marchés du Groupe Crédit Agricole, avec pour objectif d'être premier en conquête clients, (ii) les synergies de revenus pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022, et (iii) la transformation technologique pour une efficacité renforcée des dépenses informatiques cumulées de 15 milliards d'euros sur quatre ans. Le Plan à Moyen Terme 2022 comprend</p>
--	--	--

		<p>un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et commerciale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan à Moyen Terme 2022 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions. Si le Groupe Crédit Agricole ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan à Moyen Terme 2022, sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés.</p>
--	--	---

FACTEURS DE RISQUE

1. La section 2 « Facteurs de Risques liés à la Garantie et au Garant » en pages 37 à 48 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

La sous-section 2.2.4 « Les risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) » en page 38 du Prospectus de Base est supprimée dans son intégralité et remplacée comme suit :

« 2.2.4 Les risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :

- **La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole ;**
- Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère ;
- La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole ;
- Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter significativement sa rentabilité ainsi que sa situation financière. »

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "Documents incorporés par référence" aux pages 70 à 78 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. La section "2. *En lien avec le Garant*" en page 70 et suivantes du Prospectus de Base est supprimée et remplacée comme suit :

« 2. En lien avec le Garant :

- (a) le communiqué de presse publié par le Garant le 6 juin 2019 relatif au Plan à Moyen Terme 2022 (le "**Plan à Moyen Terme 2022**") ;
- (b) le Document de Référence 2018 qui inclut notamment les états financiers au 31 décembre 2018 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 mars 2019 sous le numéro D.19-0198 (ci-après le "**DR 2018**") et son actualisation A.01 au DR 2018 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2019 sous le numéro D.19-0198-A01 (ci-après l'"**A01 du DR 2018**").

Par exception, les éléments suivants du DR 2018 et de l'A01 du DR 2018 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne du DR 2018 ;
 - (B) la section relative au dépôt auprès de l'AMF du DR 2018 en page 1 du DR 2018 ;
 - (C) la section intitulée "Documents Accessibles au Public" en page 580 du DR 2018 ;
 - (D) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 598 du DR 2018 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
 - (E) la table de correspondance en pages 605 à 606 du DR 2018 et les notes y afférentes en page 606 ;
 - (F) la table de correspondance relative aux informations réglementées en page 607 du DR 2018 ; et
 - (G) le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementées en pages 591 à 597 du DR 2018 ;
 - (H) la page de couverture interne de l'A01 du DR 2018
 - (I) la section relative au dépôt de l'A01 du DR 2018 auprès de l'AMF en page 1 de l'A01 du DR 2018 ;
 - (J) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 369 de l'A01 du DR 2018 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
 - (K) la table de correspondance en pages 371 et 372 de l'A01 du DR 2018 ;
- (c) le Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport Annuel 2019 du Groupe Crédit Agricole et du Garant, déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2020 sous le numéro D.20-0168 (le "**DEU 2019-12**") ;

Par exception, les éléments suivants du DEU 2019-12 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne du DEU 2019-12 ;
- (B) la section relative au dépôt du DEU 2019-12 auprès de l'AMF en page 1 du DEU 2019-12 ;
- (C) la section « Facteurs de Risques » en pages 242 à 253 du DEU 2019-12 relative aux risques relatifs au Groupe Crédit Agricole ;
- (D) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 645 du DEU 2019-12 ;
- (E) le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementées en pages 638 à 644 du DEU 2019-12 les tables de concordance en pages 652 à 658 du DEU 2019-12.

- (d) L'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019-12, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2020 sous le numéro D-20-0168-A01 (ci-après l'"**Amendement A01 au DEU 2019-12**")

Par exception, les éléments suivants de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne de l'Amendement A01 au DEU 2019-12;
 - (B) la section relative au dépôt de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 auprès de l'AMF en page 1 de l'Amendement au 2019-12;
 - (C) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 371 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 ;
 - (D) Les tables de concordance en pages 189 à 190 et 373 à 381 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 ;
- (e) **L'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019-12, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2020 sous le numéro D-20-168-A02 (ci-après l'"Amendement A02 au DEU 2019-12")**

Par exception, les éléments suivants de l'Amendement A02 au DEU 2019-12 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne de l'Amendement A02 au DEU 2019-12;**
- (B) la section relative au dépôt de l'Amendement A02 au DEU 2019-12 auprès de l'AMF en page 2 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12;**
- (C) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 157 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12 ;**
- (D) Les tables de concordance en pages 161 à 173 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12.**

Toute déclaration contenue dans le présent Prospectus de Base ou dans tous documents incorporés par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins du présent Prospectus de Base, dans la mesure où une déclaration contenue dans tout document ultérieurement incorporé par référence et au titre de laquelle un supplément au présent Prospectus de Base ou un Prospectus de Base publié par l'Emetteur en substitution du présent document et applicable à toute offre ultérieure de Titres serait préparé, modifierait ou remplacerait cette déclaration.

Les informations concernant l'Emetteur et le Garant, incorporées par référence au présent Prospectus de Base (les "**Informations Incorporées**") sont réputées faire partie du présent Prospectus de Base. Postérieurement à la publication de ce Prospectus de Base, un supplément peut être préparé par l'Emetteur et approuvé par l'AMF conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus. Les déclarations contenues dans ces suppléments (ou dans tout autre document incorporé par référence dans ces suppléments) seront, dans la mesure où elles auront vocation à s'appliquer (de façon explicite, implicite ou autre), réputées modifier ou remplacer les déclarations contenues dans ce Prospectus de Base ou dans un document incorporé par référence dans ce Prospectus de Base. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie intégrante de ce Prospectus de Base, que si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Aussi longtemps que les Titres seront en circulation dans le cadre du Programme, des copies des documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base pourront être obtenues, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du Garant et de l'Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du présent Prospectus de Base. Le présent Prospectus de Base (ainsi que tout supplément y relatif) sera publié sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com). Les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base sont publiés sur le site Internet www.info-financière.fr ainsi que sur les sites de l'Emetteur et du Garant.

L'information incorporée par référence doit être lue conformément aux tables de correspondance ci-après. Les informations incorporées par référence qui ne figurent pas dans les tables de correspondance sont à considérer comme informations supplémentaires uniquement.

3. Le tableau de concordance en lien avec le Garant aux pages 72 à 77 du Prospectus de Base est remplacé comme suit :

Tables de correspondance

Le Garant

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page
	du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 du DEU 2019-12 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
2. Contrôleurs légaux des comptes	646 du DEU 2019-12 372 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 158 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
3. Facteurs de risques	50-60 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 153-156 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
4. Informations concernant le Garant	
4.1 Histoire et évolution du Garant - Crédit Agricole S.A.	2-11, 25-36, 38-91, 198-201, 510, 564-581, 600-604 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 2-7, 9-11, 25-36, 39-109, 234-237, 238, 556, 617-627, 647-651 du DEU 2019-12 2-5, 8, 15-16, 46-49, 362 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12
4.1.5. Evénement récent propre au Garant et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	234-237, 556 du DEU 2019-12 15-16, 45-49, 362 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 7, 57-58 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	12-24, 222-232, 472-477, 625 du DEU 2019-12 6-13, 19-30, 274-279 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12
5.1.2 Nouveau produit vendu ou nouvelle activité exercée	7, 14-15, 40 du DEU 2019-12 8-10 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12
5.1.3 Principaux marchés	16-24 du DEU 2019-12 32-33 de l'Amendement au DEU 2019-12
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration du Garant sur sa position concurrentielle	
6. Organigramme	
6.1 Si le Garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le Garant	5-7, 390-395, 536-550, 627-637 du DEU 2019-12 3, 8, 32-45, 193-195, 338-356 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	5, 390-392, 572-574 du DEU 2019-12 3, 193-195 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page
	du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 du DEU 2019-12 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
7. Informations sur les tendances	
7.2 Tendance susceptible d'influencer sensiblement le Garant	Plan à Moyen Terme 2022 2-3, 234-237, 238, 556 du DEU 2019-12 15-16, 46-49, 362 de l'Amendment A01 au DEU 2019-12
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	111-214 du DEU 2019-12 96-98, 100-152 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	114, 171, 208-212 du DEU 2019-12
10. Principaux actionnaires	
10.1 Contrôle du Garant	5, 28-29, 509 du DEU 2019-12 3 de l'Amendment A01 au DEU 2019-12
10.2 Accord, connu du Garant, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	29 du DEU 2019-12
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Garant	
11.1 Informations financières historiques	
États financiers non-consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2019 :	567-611 du DEU 2019-12
États financiers consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2019 :	389-556 du DEU 2019-12
États financiers consolidés audités du groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2019 :	193-362 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12
États financiers non-consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018 :	518-559 du DR 2018
États financiers consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018 :	346-510 du DR 2018

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page
	du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 du DEU 2019-12 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
Etats financiers consolidés audités du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018 :	192-360 de l'A01 du DR 2018
11.2 États financiers	346-510, 518-559 du DR 2018 192-360 de l'A01 du DR 2018 396-404 du DEU 2019-12 196 -204 de l'Amendement au DEU 2019-12 2, 5-95, 99, 159-160 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non-consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2019	612-615 du DEU 2019-12
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2019	557-564 du DEU 2019-12
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2019	363-369 de l'Amendement au DEU 2019-12
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non-consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018	560-563 du DR 2018
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018	511-517 du DR 2018
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018	361-367 de l'A01 du DR 2018
11.4 Date des dernières informations financières	568 du DEU 2019-12
11.5 Informations financières intermédiaires et autres	2, 5-95, 99, 159-160 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	295-300, 503, 506-507 du DEU 2019-12 16, 18, 111, 117, 227, 295 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page
	du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 du DEU 2019-12 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
	90-95 de l'Amendement A02 au DEU 2019-12
11.7 Changement significatif de la situation financière du Garant	626 du DEU 2019-12 45 de l'Amendement A01 au DEU 2019-12
12. Contrats importants	626 du DEU 2019-12 193-195 de l'Amendement au DEU 2019-12
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.	N.A.

N.A. : non applicable.

Les informations en lien avec le Garant qui ne figurent pas dans le tableau de concordance ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du Prospectus de Base.

Les Modalités des Titres 2013, les Modalités des Titres 2014, les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017 et les Modalités des Titres 2018 sont incorporées par référence dans le présent prospectus de base uniquement pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013, des Modalités des Titres 2014, des Modalités des Titres 2015, des Modalités des Titres 2016, des Modalités des Titres 2017 et des Modalités des Titres 2018.

Information Incorporée par référence	N° de page
Modalités des Titres 2013	48 à 131
Modalités des Titres 2014	48 à 137
Modalités des Titres 2015	49 à 151
Modalités des Titres 2016	55 à 158
Modalités des Titres 2017	68 à 174
Modalités des Titres 2018	77 à 183

Les éléments du prospectus de base en date du 11 septembre 2013, du prospectus de base en date du 8 septembre 2014, du prospectus de base en date du 3 septembre 2015, du prospectus de base en date du 5 septembre 2016, du prospectus de base en date du 5 septembre 2017 et du prospectus de base en date du 5 septembre 2018 qui ne sont pas incorporés par référence ne sont pas pertinents pour les investisseurs.

MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS

1. Les "Informations financières historiques sélectionnées" de l'Élément B.12 de la section B en pages 291 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<i>Données de l'Emetteur (en milliers d'euros)</i>						
			31/12/2019 (auditées)	31/12/2018 (auditées)				
		Total du bilan	3 659 331	3 055 760				
		Dettes d'exploitation	5 247	4 040				
		Capitaux propres totaux	11 081	8 011				
		Résultat net	3 070	2 269				
		<p>À l'exception de la section D.2 « Facteurs de Risques liés à l'Emetteur » mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.</p> <p>À l'exception de la section D.2 « Facteurs de Risques liés à l'Emetteur » mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2019.</p>						
		<i>Informations financières sélectionnées du Garant</i>						
		<i>Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole</i>						
		Données consolidées en milliards d'euros	01/01/2018 – 31/12/2018 (audité)	01/01/2018 – 31/12/2018 (sous-jacent non audité)	01/01/2019 – 31/12/2019 (audité)	01/01/2019 – 31/12/2019 (sous-jacent non audité)	Variation 12M 2018¹/ 12M 2019² (audité)	Variation 12M 2018³/ 12M 2019⁴ (Sous-jacent non audité)
		Produit net bancaire	32,8	32,8	33,3	33,8 ⁵	+1,4%	+3,0%
		Résultat net (Part du Groupe)	6,8	6,8	7,2	7,7 ⁶	+5,2%	+5,0%
		<p>¹ 01/01/2018 – 31/12/2018</p> <p>² 01/01/2019 – 31/12/2019</p> <p>³ 01/01/2018 – 31/12/2018 – Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées (i) pour le produit net bancaire : du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM); et (ii) pour le résultat net (part du groupe) : du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).</p> <p>⁴ 01/01/2019 – 31/12/2019 – Voir note de bas de page 19 pour les retraitements du produit net bancaire et note de bas de page 20 pour les retraitements du résultat net (part du groupe).</p> <p>⁵ Les informations au 31 décembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC), de</p>						

la dépréciation du goodwill LCL (AHM), du badwill Kas Bank (GC), des coûts d'acquisition Santander/Kas Bank (GC), et du déclassement d'actifs en cours de cession (BPI).

⁶ Les informations au 31 décembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC), de la dépréciation du goodwill LCL (AHM), du badwill Kas Bank (GC), des coûts d'acquisition Santander/Kas Bank (GC), du litige Emporiki (AHM), et du déclassement d'actifs en cours de cession (BPI).

(Données consolidées en milliards d'euros)	01/01/2019 - 31/03/2019 (non audité)	01/01/2019 - 31/03/2019 (sous-jacent/ non audité) ⁵	01/01/2020 - 31/03/2020 (non audité)	01/01/2020 - 31/03/2020 (sous-jacent/ non audité) ⁶	Variation T1 2019 ¹ / T1 2020 ² (non audité)	Variation T1 2019 ³ / T1 2020 ⁴ (sous-jacent non audité)
Produit net bancaire	8,2	8,3 ⁵	8,4	8,4 ⁶	+2,1%	+0,7%
Résultat net du Groupe)	1,4	1,4	0,9	1,0	(32,8%)	(31,6%)

(1) 01/01/2019 – 31/03/2019.

(2) 01/01/2020 – 31/03/2020.

(3) 01/01/2019 – 31/03/2019 – Les informations au 31 mars 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR).

(4) 01/01/2020 – 31/03/2020 – Les informations au 31 mars 2020 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR).

(5) Les informations au 31 mars 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR)

(6) Les informations au 31 mars 2020 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR).

Ratios du Groupe Crédit Agricole	31/12/2018 (non audité)	31/12/2019 (non audité)	31/03/2020 (non audité)
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	15,0%	15,9%	15,5%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	16,2%	16,8 %	16,4%
Bâle 3 Ratio global phasé	18,7%	19,3 %	19,0%

Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.

(Données consolidées en millions d'euros)	01/01/2018 - 31/12/2018 (audité)	01/01/2019 - 31/12/2019 (audité)	01/01/2018 - 31/12/2018 (sous-jacent/ non audité)	01/01/2019 - 31/12/2019 (sous-jacent/ non audité)	Variation 12M 2018 ⁷ / 12M 2019 ⁸ (non audité)	Variation 12M 2018 ⁹ / 12M 2019 ¹⁰ (sous-jacent/ non audité)
Compte de résultat						
Produit net bancaire	19.736	20.152	19.694 ¹³	20.339 ¹¹	+2,1%	+3,3%
... Résultat brut d'exploitatio n	7.147	7.391	7.165 ¹³	7.594 ¹¹	+3,4%	+6,0%

Résultat net	5.027	5.458	5.026 ¹⁴	5.198 ¹²	+8,6%	+3,4%
Résultat net (part du groupe)	<u>4.400</u>	<u>4.844</u>	<u>4.405¹⁴</u>	<u>4.582¹²</u>	<u>+10,1%</u>	<u>+4,0%</u>

⁷ 01/01/2018 – 31/12/2018

⁸ 01/01/2019 – 31/12/2019

⁹ 01/01/2018 – 31/12/2018 – Les informations au 31 décembre 2018 ont été (i) pour le produit net bancaire et le résultat brut d'exploitation : retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM) ; et (ii) pour le résultat net et le résultat net (part du groupe) : retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

¹⁰ 01/01/2019 – 31/12/2019 – Voir note de bas de page 11 pour les retraitements du produit net bancaire et du résultat brut d'exploitation, et note de bas de page 12 pour les retraitements du résultat net et du résultat net (part du groupe).

¹¹ Les informations au 31 décembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC), de la dépréciation de l'écart d'acquisition LCL (AHM), du badwill Kas Bank (GC), des coûts d'acquisition Santander/Kas Bank (GC), et du déclassement d'actifs en cours de cession (BPI).

¹² Les informations au 31 décembre 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Santander/Kas Bank (GC), de la dépréciation de l'écart d'acquisition LCL (AHM), du badwill Kas Bank (GC), des coûts d'acquisition Santander/Kas Bank (GC), du litige Emporiki (AHM) et du déclassement d'actifs en cours de cession (BPI).

¹³ Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

¹⁴ Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA (Bank SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	01/01/201	01/01/201	01/01/202	01/01/202	Variation T1 2019 ¹ / T1 2020 ²	Variation T1 2019 ³ / T1 2020 ⁴
	9	9	0	0		
	–	–	–	–		
	31/03/201	31/03/201	31/03/202	31/03/202		
	9	9	0	0		
	<i>(non audité)</i>	<i>(sous-jacent/non audité)⁵</i>	<i>(non audité)</i>	<i>(sous-jacent/non audité)⁶</i>	<i>(non audité)</i>	<i>(sous-jacent/non audité)</i>
Compte de résultat						
Produit net bancaire	4 855	4 903	5 200	5 137	+7,1%	+4,8%
Résultat brut d'exploitation	1 419	1 467	1 586	1 583	+11,7%	+7,9%
Résultat net	908	941	799	813	(12,0)%	(13,6)%
Résultat net (part du groupe)	763	796	638	652	(16,4)%	(18,1)%

(1) 01/01/2019 – 31/03/2019.

(2) 01/01/2020 – 31/03/2020.

(3) 01/01/2019 – 31/03/2019 – Les informations au 31 mars 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

(4) 01/01/20 – 31/03/2020 - Les informations au 31 mars 2020 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

(5) Les informations au 31 mars 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

(6) Les informations au 31 mars 2020 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

		(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2018 (audité)	31/12/2019 (audité)	31/03/2020 (non audité)
		Total du bilan	1.624,4	1.767,6	1 888,1
		Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	782,4	833,8	850,1
		Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle....	729,1	788,9	884,5
		Capitaux propres (part du groupe)	58,8	62,9	62,6
		Total capitaux propres	65,5	70,8	70,6
		Ratios de Crédit Agricole S.A.	31/12/2018 (non audité)	31/12/2019 (non audité)	31/03/2020 (non audité)
		Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	11,5 %	12,1 %	11,4%
		Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	13,7 %	13,7 %	12,9%
		Bâle 3 Ratio global phasé.....	17,8 %	17,5 %	16,7%
<p>À l'exception de la section D.2 « Facteurs de Risques liés au Garant » mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2019.</p> <p>À l'exception de la section D.2 « Facteurs de Risques liés au Garant » mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 31 mars 2020.</p>					

4. L'Elément B.13 de la section B en page 293 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.13	Evénements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité :	<p><u>Amundi Finance Emissions</u></p> <p>Sans objet. L'Emetteur estime qu'aucun fait marquant ayant une incidence pour l'évaluation de sa solvabilité auprès des investisseurs n'est intervenu depuis le 31 décembre 2019.</p> <p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Au 31 mars 2020, le ratio de solvabilité global du Garant est égal à 16,7 %. Le ratio CET 1 (Common Equity Tier 1) du Garant s'établit à 11,4 % pour un niveau minimum de CET 1 total de 7,9 %, comprenant l'exigence <i>Requirement</i> de la BCE.</p>
------	---	---

5. L'Elément B.17 « *Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant* » du « Résumé du Programme » en page 295 et 296 du Prospectus de Base concernant le Garant est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

<p>B.17</p>	<p>Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant :</p>	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« Standard & Poor's ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long terme et à court terme A+/Perspective négative /A-1 (« <i>long and short-term Issuer Credit Ratings of A+/Negative outlook/A-1</i> »).</p> <p>Moody's Investors Service Limited (« Moody's ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation Aa3/Perspective stable/P-1 (« <i>Issuer Rating of Aa3/Stable outlook/P-1</i> »).</p> <p>Fitch Ratings Limited (« Fitch ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/AA-/Perspective négative/F1+ (« <i>long and short-term Issuer Default Ratings of A+/AA-/Negative outlook/F1+</i> »).</p> <p>Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne ou au Royaume Uni et ont été enregistrées en application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « Règlement ANC »).</p> <p>Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « Règlement ANC »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne ou au Royaume Uni et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.</p> <p>Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation et peut faire l'objet d'une suspension, d'une baisse ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation concernée. Les notations peuvent être réexaminées à tout moment par les agences de notation. Les Investisseurs sont invités à consulter les sites web des agences de notations concernées afin d'accéder à leurs dernières notations (respectivement : http://www.standardandpoors.com, http://www.moody.com, et http://www.fitchratings.com).</p> <p>Ces notes ont été attribuées à la demande du Garant.</p>
--------------------	--	--

5. L'Elément D.2 « *Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant* » de la section D « Risques » du « Modèle de conditions Définitives » du Programme en page 303 et suivantes du Prospectus de Base concernant le Garant est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

<p>D.2</p>	<p>Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant :</p>	<p><i>Facteurs de risques liés au Garant</i></p> <p>Les investisseurs potentiels doivent considérer, entre autres, les facteurs de risque relatifs au Garant dans la mesure où ils sont susceptibles d'altérer la capacité du Garant à remplir ses obligations relatives aux Titres émis dans le cadre du Programme. Ces facteurs de risque incluent les suivants :</p>
-------------------	--	--

		<p>(a) Les risques de crédit et de contrepartie, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties ; - Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole ; - La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole ; - Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé ; - Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités ; - Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière ; - Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. <p>(b) Les risques financiers, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché ; - Toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole ; - Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes ; - Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché ; - Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres ; - Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital ; - Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives ; - Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin d'éviter tout risque de perte. <p>(c) Les risques opérationnels et risques connexes, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives ; - Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues ; - Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers ;
--	--	--

- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes significatives résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre ;
- La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité ;
- Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité.

(d) Les risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, en ce compris les risques suivants (de manière non exhaustive) :

- **La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole ;**
- Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère ;
- La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole ;
- Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter significativement sa rentabilité ainsi que sa situation financière.

(e) Les autres risques liés aux activités du Groupe Crédit Agricole, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :

- Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des membres du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques ;
- Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole ;
- Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés au changement climatique ;
- Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées ;
- Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence intense ;
- Le succès du Groupe Crédit Agricole dépend en grande partie de sa capacité à attirer et retenir ses employés qualifiés et son incapacité à le faire pourrait affecter de façon significative sa performance.

(f) Les risques pour les porteurs de titres garantis par Crédit Agricole S.A., en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :

- Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée ;
- Les porteurs de titres garantis par Crédit Agricole SA, comme tout porteur d'instruments de fonds propres garantis par une entité du Groupe, pourraient subir des pertes si une procédure de résolution devait être engagée ou si la situation financière du Groupe se détériorait de manière significative ;
- La structure du Groupe Crédit Agricole est différente de celle des autres grands groupes bancaires ;
- Les Caisses régionales détiennent, à travers la société SAS Rue La Boétie, une participation majoritaire dans le capital et les droits de vote de Crédit Agricole S.A.

(g) Les risques liés au non respect des objectifs fixés dans son plan à moyen terme :

le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a présenté son nouveau projet du groupe (le « **Projet du Groupe** ») et son nouveau plan à moyen terme à horizon 2022 (le « **Plan à Moyen Terme 2022** »), élaborés conjointement entre les Caisses Régionales et le Garant. Le Plan à Moyen Terme 2022 prévoit un certain nombre d'initiatives, dont une ambition stratégique qui se repose sur trois leviers (i) la croissance sur tous les marchés du Groupe Crédit Agricole, avec pour objectif d'être premier en conquête clients, (ii) les synergies de revenus pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022, et (iii) la transformation technologique pour une efficacité renforcée des dépenses informatiques cumulées de 15 milliards d'euros sur quatre ans. Le Plan à Moyen Terme 2022 comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et commerciale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan à Moyen Terme 2022 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions. Si le Groupe Crédit Agricole ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan à Moyen Terme 2022, sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés.

INFORMATIONS GENERALES

1. Les paragraphes intitulés "*Changement Significatif*" et « *Notation* » du chapitre "*Informations Générales*" en page 335 et suivantes du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. sont supprimés dans leur totalité et remplacés par les stipulations suivantes :

« *Changement Significatif* »

• **CREDIT AGRICOLE S.A.**

À l'exception de la section 2 « Facteurs de Risques liés à la Garantie et au Garant », sous-section 2.2.4 'Les risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue » mentionnant l'épidémie de Covid-19, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 31 mars 2020. »

« *Notation* »

Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« **Standard & Poor's** ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long terme et à court terme **A+/Perspective négative /A-1** (« *long and short-term Issuer Credit Ratings of A+/Negative outlook/A-1* »).

Moody's Investors Service Limited (« **Moody's** ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation Aa3/Perspective stable/P-1 (« *Issuer Rating of Aa3/Stable outlook/P-1* »).

Fitch Ratings Limited (« **Fitch** ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme **A+/AA-/Perspective négative/F1+** (« *long and short-term Issuer Default Ratings of A+/AA-/Negative outlook/F1+* »).

Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne ou au Royaume Uni et ont été enregistrées en application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « **Règlement ANC** »).

Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « **Règlement ANC** »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne [ou au Royaume Uni](#) et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.

Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation et peut faire l'objet d'une suspension, d'une baisse ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation concernée. Les notations peuvent être réexaminées à tout moment par les agences de notation. Les Investisseurs sont invités à consulter les sites web des agences de notations concernées afin d'accéder à leurs dernières notations (respectivement : <http://www.standardandpoors.com>, <http://www.moody.com>, et <http://www.fitchratings.com>).

Ces notes ont été attribuées à la demande du Garant. »

RESPONSABILITE DU SIXIEME SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Sixième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Amundi Finance Emissions

90 boulevard Pasteur
75015 Paris
France

Dûment représentée par :

Issiaka BERETE
en sa qualité de Directeur Général

le 26 mai 2020

Au nom du Garant

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Sixième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Crédit Agricole S.A.

12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge
France

Dûment représentée par :

Paul FOUBERT
en sa qualité de Directeur du Pilotage Financier

le 26 mai 2020



Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 20-220 en date du 26 mai 2020 sur le présent Sixième Supplément au Prospectus de Base. Ce Sixième Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du Prospectus de Base, tel que complété par le Sixième Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.